



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT RIVOAL**

**Séance du vendredi 25 mars 2022**

L'an deux mille vingt et un, le vingt cinq du mois de mars à 16h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la Présidence de Monsieur Mickaël TOULLEC, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Date de convocation du conseil municipal : 14 mars 2022.

**Etaient présents** : Karine VAILLANT, Mickaël TOULLEC, Laurent RANNOU, Denise THOUEMENT, Pierre Yves LEBON, Catherine SYLVAIN, Gwendoline PINCHAULT.

**Absents représentés** : Michel CLUYTENS, Sylvain LE TREUST, Evelyne TALBOURDET

Monsieur Laurent RANNOU a été élu secrétaire.

**Objet : Traité d'interdiction des armes nucléaires.**

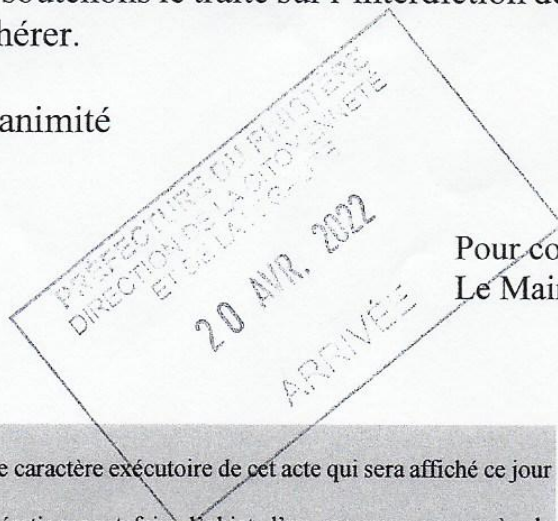
Il est demandé au conseil municipal d'adhérer à l'appel des villes pour l'abolition des armes nucléaires :

Notre ville est profondément préoccupée par la lourde menace que les armes nucléaires posent aux communautés à travers le monde. Nous sommes fermement convaincus que nos habitants ont le droit de vivre dans un monde libre de cette menace.

Toute utilisation, délibérée ou accidentelle, d'arme nucléaire aurait des conséquences catastrophiques durables et à grande échelle pour la population et pour l'environnement.

Par conséquent, nous soutenons le traité sur l'interdiction des armes nucléaires et appelons notre gouvernement à y adhérer.

Avis favorable à l'unanimité



Pour copie certifiée conforme au registre  
Le Maire,

Le Maire,

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité.

-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

